



ELECTIONS MUNICIPALES 2025

Lors des élections municipales générales du 2 novembre, les citoyens (ennes) de Yamaska éliront un (e) maire (esse) ainsi que des conseillers (ères) qui veilleront à l'administration et au développement de leur municipalité.

Au terme de la période de mise en candidature, qui se déroulait du 19 septembre au 3 octobre à 16 h 30, voici les candidats qui se présentent(es) aux postes de maire (esse) et de conseillers



Maire (esse)	François Martin	Alexandre Fortin
Conseiller Poste #1	Jacques Proulx	Danielle Proulx
Conseiller Poste #2	Gilles Dubreuil	Kim Turbide-Gervais
Conseiller Poste #3	Monique Rooke	
Conseiller Poste #4	Jean-Pierre Bussières	
Conseiller Poste #5	Martin Joyal	
Conseiller Poste #6	Alain Crevier	Marie-Klaude Vaudreuil

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite%20de%20Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
mairesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

François Martin (Poste # 2) 450 808-2024
fmartinec@hotmail.com

Richard Thérooux (Poste #3) 450 789-0129
laternaux.328@gmail.com

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Sylvie Viens 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489
info@yamaska.ca Poste 221

Sophie Gamelin 450 789-2489
comptabilite@yamaska.ca Poste 222

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérooux
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 229

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée
pour la prochaine édition :
21 octobre 2025

Prochaine parution :
3 novembre 2025

Nouvelles du Conseil municipal de septembre 2025

- ⇒ Renouvellement – contrat d’assurance MMQ (La mutuelle des municipalités du Québec) ;
- ⇒ Poursuite de remplacement de lumières de rue – Électrifi-A Canada Itée;
- ⇒ Photocopieur — appareil multifonction;
- ⇒ Autorisation de passage : Club des neiges Sorel-Tracy inc.
- ⇒ Déneigement du stationnement : face au 137, rue Principale – saison hivernale 2025-2026;
- ⇒ Adjudication réparation du trottoir près du pont;
- ⇒ Contrôle des animaux sur le territoire : renouvellement de l’entente;
- ⇒ Modification de la résolution 2025-05-130 – Muret entre le 195, rue Principale et la future rue des Arisèmes;
- ⇒ Embauche – préposé à la surveillance de la patinoire saison 2025-2026;
- ⇒ Achat de deux cabanes à balles pour les joueurs;
- ⇒ Éclairage – patinoire – 100, rue Guilbault;
- ⇒ Grande épluchette - location jeu gonflable, jeu de minigolf et jeux de kermesses;
- ⇒ Achat – 2 buts – dek hockey (résolution modifiée);
- ⇒ Bibliothèque municipale située au 110, rue Monseigneur-Parenteau - réaménagement volet 3 – modification du budget alloué;
- ⇒ Fête de l’Halloween – samedi 25 octobre 2025 – spectacle;
- ⇒ Confection de deux abris pour les bancs des joueurs de la patinoire/dek hockey – 100, rue Guilbault;
- ⇒ Ajout d’aérateurs au pignon de la salle Léo-Thérroux.

Vous voulez apprendre le bridge? Voilà votre chance !!

Des cours débuteront le **mercredi 8 octobre, dès 19h00**
à la salle Renaud-Baril du Centre communautaire de Pierreville
située au 44, rue Maurault



Chaque mercredi, pendant dix semaines d'affilée, retrouvez- nous pour des sessions hebdomadaires d'environ deux heures trente.

Un frais de 50\$ sera exigé dès l'inscription du mercredi 8 octobre et sera entièrement remboursé à tous ceux et celles qui auront suivi les 10 séances de formation.

Pour en savoir plus sur cette formation, contactez Denis Roberge au 450 568-3410.

Mot de la Mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

Comme je vous l'ai annoncé, il y a quelques mois, je quitterai mon poste de mairesse sous peu. Alors que je franchirai une nouvelle étape de vie, je prends un moment pour revenir sur les deux mandats à la mairie que vous m'avez confiés avec confiance et engagement. Après 20 ans consacrés à la vie municipale, l'heure est venue pour moi de prendre une retraite bien méritée auprès de ma famille et de celui qui m'a tant appuyée pendant toutes ces années. Ces huit dernières années ont été riches en défis, mais surtout en réalisations concrètes qui ont permis à notre Municipalité de progresser, de se moderniser et de mieux répondre à vos besoins.



Avec l'appui indéfectible du conseil municipal, de notre administration, de nombreux partenaires et de nos chers bénévoles, nous avons su faire avancer des projets porteurs, intensifier nos services de proximité et investir dans des infrastructures durables et inclusives. Ce bilan est avant tout le reflet de notre volonté commune de bâtir un milieu de vie à la hauteur de vos attentes.

Je suis bien fière de vous présenter un inventaire des principales réalisations, à divers niveaux, qui ont marqué ces deux mandats à la mairie.

Infrastructures municipales

- ⇒ Achat du garage municipal;
- ⇒ Rénovation salle Léo-Théroux;
- ⇒ Construction du Pavillon communautaire au 100, rue Guilbault derrière la mairie;
- ⇒ Rénovations Centre communautaire au 137, rue Principale (cuisine, salles d'eau et thermopompe);
- ⇒ Réfection de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale (à l'extrémité nord-ouest) et des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Lauzière;
- ⇒ Éclairage au DEL sur presque tout le territoire du périmètre urbain;
- ⇒ Entretien et mise à niveau de nos routes en milieu rural;
- ⇒ Instauration d'un système de vidange de fosses septiques à partir de 2025;
- ⇒ Prise en charge efficace lors de décrochages de bords de rive;
- ⇒ Gestion efficace, quasi annuellement, des inondations et embâcles;
- ⇒ Installation d'un nouveau radar pédagogique et ped-zone pour une gestion de la circulation plus sécuritaire.

Loisirs et Culture

- ⇒ Réfection de la surface de la patinoire (bandes et surface de Dek Hockey pour utilisation annuelle);
- ⇒ Nouveaux modules de jeux au parc J.-B.-St-Germain (bateau pirate) et au parc Léo-Théroux (à venir);
- ⇒ Installation d'un quai pour kayaks et planches à pagaie;
- ⇒ Amélioration au terrain de balle (surface de jeu et drainage);
- ⇒ Début des travaux de rénovation du terrain de tennis (éclairage et clôture);
- ⇒ Abri avec base de ciment près des modules jeux et nouveaux abris de soccer au parc Léo-Théroux;
- ⇒ Tableau de pointage et bâtiment sanitaire au terrain de baseball ;
- ⇒ Festival du Nautisme qui a fait place au nouveau Festival La Légende des Bois de Yamaska;
- ⇒ Jeu de shuffleboard, pétanque et de fers au parc J.-B.-St-Germain;
- ⇒ Éclairage du calvaire Albert-Mondou;
- ⇒ Mise en place d'un comité pour le 300e de la municipalité en 2027;
- ⇒ Nouveau salon de lecture à la Bibliothèque;
- ⇒ Installation de jeux d'eau au parc Léo-Guilbault.

Mot de la Mairesse (suite)

Espaces verts et amélioration visuelle de la municipalité

- ⇒ Nom *Yamaska* installé dans la courbe côté Est;
- ⇒ Aménagements fleuris avec boîtes à fleurs au parc J.-B.-St-Germain et au quai près du pont;
- ⇒ Éclairage spécial pour le temps des Fêtes au parc J.-B.-St-Germain;
- ⇒ Plantation de nouveaux arbres et installation de balançoires au parc J.-B.-St-Germain;
- ⇒ Réimplanter une journée pour distribution de compost et d'arbres;
- ⇒ Installation des panneaux-souvenir du 50e de l'éboulis de 1974;
- ⇒ Implantation de la sculpture de l'artiste Michel Jacques qui rappelle les grands pans de l'histoire de Yamaska;
- ⇒ Acquisition du terrain, en bordure de la rivière vis-à-vis le parc J.-B.-St-Germain, qui appartenait encore, plus de 50 ans après le glissement de terrain de 1974, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Société d'Habitation du Québec.

Projets spéciaux

- ⇒ Construction nouvelle école;
- ⇒ Nouveaux développements résidentiels (Rues Brouillard, des Arisèmes, Plante);
- ⇒ Vente de terrains municipaux sur la rue Principale;
- ⇒ Achat d'un nouveau camion pour les Travaux publics;
- ⇒ Une équipe municipale qui a su se solidifier dans le changement, avec un remaniement constructif et l'arrivée de nouvelles ressources.

Toutes ces réalisations sont le fruit d'un travail d'équipe et ont été possibles, malgré un taux de taxes foncières aujourd'hui inférieur à celui en vigueur lors de ma nomination comme mairesse. Encore une fois, je tiens à remercier les membres du conseil municipal, les employés de la Municipalité, ainsi que tous les citoyens et citoyennes qui ont contribué à bâtir, chaque jour, une collectivité plus forte, inclusive et résiliente.

Enfin, je tiens à vous informer que la Municipalité a pris acte de la résolution adoptée par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy concernant le Pavillon St-Gabriel et l'école Yamaska. Dans ce dossier, la Municipalité a clairement exprimé son refus de signer un acte de cession incluant une clause de refus obligatoire, même modifiée. En conséquence, le Centre de services scolaire assumera la contribution financière initialement prévue de 623 000\$ par la Municipalité pour le projet d'agrandissement du Pavillon Notre-Dame, et procédera à la mise en vente du Pavillon St-Gabriel, conformément aux dispositions légales en vigueur. Toutefois, la Municipalité confirme sa volonté de collaborer avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy en vue de conclure une entente de location pour le gymnase de l'école Yamaska aux conditions déjà présentées.

Je quitte donc mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli et confiante en l'avenir de notre communauté. Notre Municipalité est entre bonnes mains, et je resterai toujours, à ma façon, une ambassadrice engagée dans notre milieu.

Merci grandement pour votre confiance et votre soutien au fil de toutes ces années. Ce fut un honneur de vous représenter!

Avec toute ma gratitude,

Votre mairesse,
Diane De Tonnancourt



P.S. Au moment de la parution du journal, nous aurons des candidat (es) qui auront déposé leur candidature à divers postes et je les félicite, sincèrement, pour leur engagement. Se porter candidat(e) aux élections municipales, c'est accepter de mettre son temps, ses compétences et son énergie au service du bien commun. Quelle que soit l'issue du scrutin, je souhaite que la campagne soit empreinte de respect, d'écoute et d'intégrité. Bonne chance et bonne campagne!

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres travaux, doit obtenir, préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspectrice par téléphone 450 789-2489 (poste 223) ou par courriel : permis@yamaska.ca.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la Commission de la protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le service d'urbanisme de la Municipalité.



www.spad.ca

Enregistrez-vous dès maintenant pour votre LICENCE OBLIGATOIRE

Vente de licences 🐾

Chaque année, plus de 2000 animaux retrouvent leur maison rapidement grâce au port de la licence. Protéger votre compagnon canin en lui faisant porter la licence et ainsi faciliter son retour à la maison.

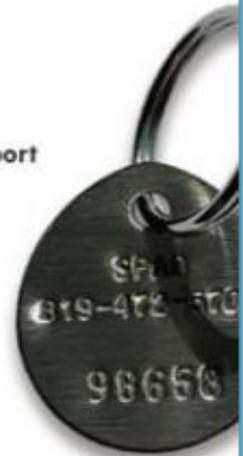


spad.ca

L'achat d'une licence, un geste intelligent et responsable! 🐾

- Retour rapide de votre animal à la maison.
- Éviter les séjours inutiles à la SPAD.
- Éviter les frais de transport et de réclamation.

Votre municipalité a mandaté la SPAD pour l'application de ce règlement.



Depuis 2020, la licence est OBLIGATOIRE pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Référence: P-38.002, «1 article 16 : le propriétaire ou gardien d'un chien doit s'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou de jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

La loi provinciale prévoit que les propriétaires de chien n'ayant pas de licence risquent de recevoir une amende de \$250, plus les frais. Procurez-vous votre licence OBLIGATOIRE sans tarder et faites-la porter à votre chien.

Rendez-vous sur notre site web au www.spad.ca sous l'onglet Services et cliquez sur Licences. Vous devez remplir les informations et nous vous enverrons votre licence par la poste.

1605, rue Janelle, Drummondville
Québec J2C 5S5
info@spad.ca

Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1770
Sans frais 1 855 472-5700

« Aidez-nous à les aider. »

Atelier Bricolage d'Halloween (5-12 ans)

19 octobre à 13h00

Pavillon communautaire

Décoration de citrouilles

Bricolage de monstres

Collation fournie

Porter des vêtements adaptés pour la peinture
et avoir des souliers d'intérieur.

Places limitées, inscriptions obligatoires à loisirs@yamaska.ca

SPECTACLE D'HALLOWEEN

Samedi 25 octobre

10h00

Pavillon communautaire

100, rue Guilbault

Gratuit

Collation sur place

Bonbons à profusion



Parents et enfants peuvent venir déguisés !

Vente-débaras

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débaras les **11 et 12 octobre** sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, les ventes-débaras seront remises à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débaras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débaras doit se procurer un permis au bureau municipal.



ABRI TEMPORAIRE

Selon le règlement municipal RY-79-2015, article 5.7, il est accepté de monter un abri d'hiver (style Tempo) à compter du **1^{er} octobre** et le démantèlement doit se faire au plus tard le 15 mai.



LUMINAIRES DÉFECTUEUX

Si vous voyez une lumière de rue défectueuse, veuillez noter le numéro civique de la propriété la plus près et communiquer cette information au bureau municipal au 450 789-2489 (poste 221) ou info@yamaska.ca



LA PROPRETÉ À YAMASKA,

L'AFFAIRE DE TOUS!



ALERTES MUNICIPALES

INSCRIVEZ-VOUS, C'EST GRATUIT!

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins



collectes domestiques



avis d'ébullition



interruption de l'eau potable



bris d'aqueduc



risque d'inondation



avis important



déneigement



indice de feu

et plus encore!

INSCRIVEZ-VOUS

yamaska.alertesmunicipales.com

450 789-2489

LIGNE D'INTERVENTION 24/24 H

450 746-0303
1 866 APPELLE



LA TRAVERSÉE

CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

- Intervention téléphonique
- Hébergement de crise
- Suivi post-crise
- Groupe de soutien
- Formations
- Ateliers de sensibilisation

MRC De Pierre de Sorel

120, Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, QC J3P 1J8

Ligne d'intervention 24/7 : 450 746-0303 - 1 866 APPELLE cpslatraversee.ca Suivez-nous sur Facebook

Politique de remboursement des frais pour activités sportives

Le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2018-11-265, la Politique de remboursement des frais pour les activités sportives pour encourager la participation des jeunes âgés de 17 ans et moins à ces activités. L'aide financière sera offerte sous forme de remboursement partiel après une inscription à des cours ou à des activités qui ne sont pas offerts à Yamaska.

La Municipalité remboursera les frais d'inscription jusqu'à concurrence de 100\$ par enfant de 17 ans et moins comme suit :

- ⇒ 1^{er} enfant : remboursement d'un montant de 25\$;
- ⇒ 2^e enfant : remboursement de 25%;
- ⇒ 3^e enfant : remboursement de 50%.



La période de référence pour l'application de cette politique est du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. **Toute demande doit être faite au plus tard le 1^{er} novembre.**



Les activités admissibles sont les suivantes : hockey, patinage, natation et soccer. La famille souhaitant soumettre une demande doit compléter le formulaire de remboursement des frais de non-résident. Toute demande de remboursement des frais de non-résident doit être accompagnée des pièces justificatives.

La municipalité de Yamaska émettra un chèque par famille, une fois par année, en décembre.



Vous retrouverez l'entièreté de la Politique de remboursement des frais pour activités sportives sur le site yamaska.ca, sous l'onglet «Activités»

Plus de plus amples renseignements, veuillez communiquer au bureau municipal au 450 789-2489

Collecte de branches

Il y aura une collecte de branches le 15 octobre 2025. Les branches doivent être attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) de long et un poids de moins de 25 kg (55 lbs).



Café Muffin avec le Curé

Notre prochaine rencontre se tiendra au Centre communautaire de Yamaska le vendredi 24 octobre de 9h à 10h30 (accueil à 8h30). Quelle que soit votre communauté d'appartenance, je serai heureux de vous accueillir ! Vous êtes toutes et tous les bienvenus (es) !

Votre curé *Pierre Houle*, qui vous souhaite une belle période automnale !





OCTOBRE

Le mercredi 15 octobre, dès 19 heures au centre communautaire, du 137, rue Principale à Yamaska, nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Suzanne Cardin, membre de notre Association. Elle nous partagera quelques expériences

La force de l'égalité de ses nombreux voyages dans le monde. Vous êtes toutes et

tous invités, et ce, à titre gratuit.

Les généreuses téléphonistes communiqueront avec nos membres, même les non membres sont invités. Pour plus d'information, Rachel 450 789-0224 ou Diane 450 789-2175.



ÉCHOS DU CONGRÈS PROVINCIAL

Les 6 et 7 septembre dernier, se tenait par zoom, le congrès provincial. Des changements administratifs ont été discutés. Un suivi de la vie Aféasienne, découlant des résolutions adoptées, nous sera présenté en novembre prochain. Nous vous en ferons part.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA MAISON LA SOURCE

La Maison La Source est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants subissant de la violence conjugale. Nous savons que la mission première de l'ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR Afeas, est de travailler à contrer la violence, sous toutes ses formes, ainsi que la maltraitance. De ce fait, l'Afeas Yamaska est considéré comme une alliée.

Le 28 août dernier, la présidente Diane accompagnée de la secrétaire Rachel ont participé à cette AGA. Nous avons été en mesure de constater les 42 ans d'histoire de cette maison d'hébergement. En 2024-2025, 124 demandes ont été acceptées tandis que 78 ont été refusées et 191 demandes ont été étudiées à l'externe, plus souvent, par manque d'espace. Près de 6 000 appels téléphoniques ont été reçus. De plus, les émissaires ont aussi écouté plusieurs enfants en difficultés, dont 1024 lettres. Une deuxième maison sera inaugurée dans un avenir prochain. Il est important de mentionner que 32 personnes sont à l'emploi de la Maison La Source. La violence consiste en un ou plusieurs gestes. Bien souvent, elle se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. **Pourquoi tant de violences dans notre région? C'est inacceptable! Si nous remarquons des signaux de détresse, n'hésitons pas à aider ces personnes par l'écoute, le soutien ou tout simplement l'inviter à DÉNONCER!**

Madame Liliane Forcier de Yamaska a été nommée, Directrice adjointe pour la Maison La Source.

Félicitations pour cette nouvelle fonction!



JOHANNE BÉLANGER

C'est avec plaisir que nous accueillons Mme Johanne Bélanger. Vous faites partie d'une équipe et d'une Association en action. Bravo Johanne!

Nous souhaitons « Bonne fête » à toutes celles dont c'est l'anniversaire en octobre!

Soyons solidaires des nôtres!

Diane Bibeau

Présidente



CLASSIQUE

UBU, d'Alfred Jarry (don)

ROMAN ADULTES

Petite nature, de Perrine Leblanc

L'embouchure, de Myriam de Gaspé

Jumelles Dionne, de Shelley Wood

Je m'appelle Léo-T.1, de Louise Tremblay D'Essiambre

La mariée de corail-T.2, de Roxanne Bouchard

Les demoiselles de Havre-Aubert-T.6, de Jean Lemieux

Tant mieux, d'Amélie Nothomb

Éden, d'Audur Ava Olafsdottir

Le manoir de la fiancée disparue-T.2-Le miroir, de Nora Roberts

Kings of sin-T.2-L'orgueil, d'Ana Huang

Lakestone-T.2-Reviens-moi si tu peux, de Sarah Rivens

Suspect, de Danielle Steel

La jeune fille sur la falaise, de Lucinda Riley

DOCUMENTAIRE

Le guide de l'auto 2026, de G. Gélinas, A. Joubert et M. Lachapelle

BD JEUNESSE

Les cousines vampires, d'Alexandre Fontaine Rousseau et Cathon

Cap Égalité, de Laurette Champigny-Robillard

Juliette à Londres, de Rose-Line Brassat, Morival et Decrock

JEUNESSE

Fanny Cloutier-T.3, de Stéphanie Lapointe

Frigiel et Fluffy-T.2-Les origines, de Frigiel et Ange

Les légendaires-T.6- Soif de justice (Origines), de Sobral et Jenny

ENFANTS

Frisson l'écureuil en pleine nuit, de Mélanie Watt

Cherche et trouve-Halloween, de Kim Huynh

Les leçons du professeur Zouf-T.4-Les sports, d'Elise Gravel

Les animaux du monde-Capybaras, de Martha E.H. Rustad

Zac et Zazou Youpi! C'est l'automne!, de L. Papineau et J. Cossette

Les méchants-T.6-L'invasion tentaculaire, d'Aaron Blabey

BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny

Responsable bénévole

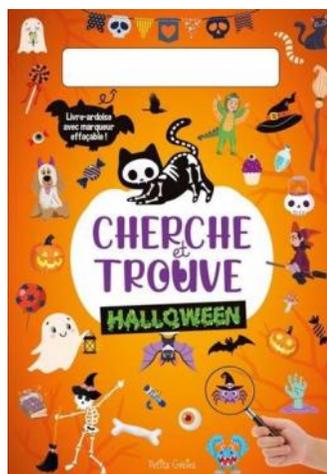
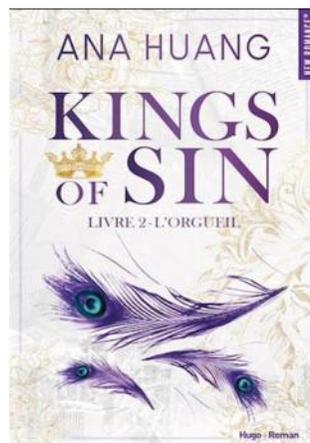
Bienvenue!

Nos heures d'ouverture sont les mardis

de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00

et le jeudi de 19h00 à 20h00

Lors de votre visite, vous êtes invités(es) à compléter un coupon pour le tirage d'un certificat cadeau de \$25 à la Librairie Marcel Wilkie inc.



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-16, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO RY-79-2015

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015-16 (2025) ».

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Identification des zones faisant l'objet du règlement et des zones contiguës

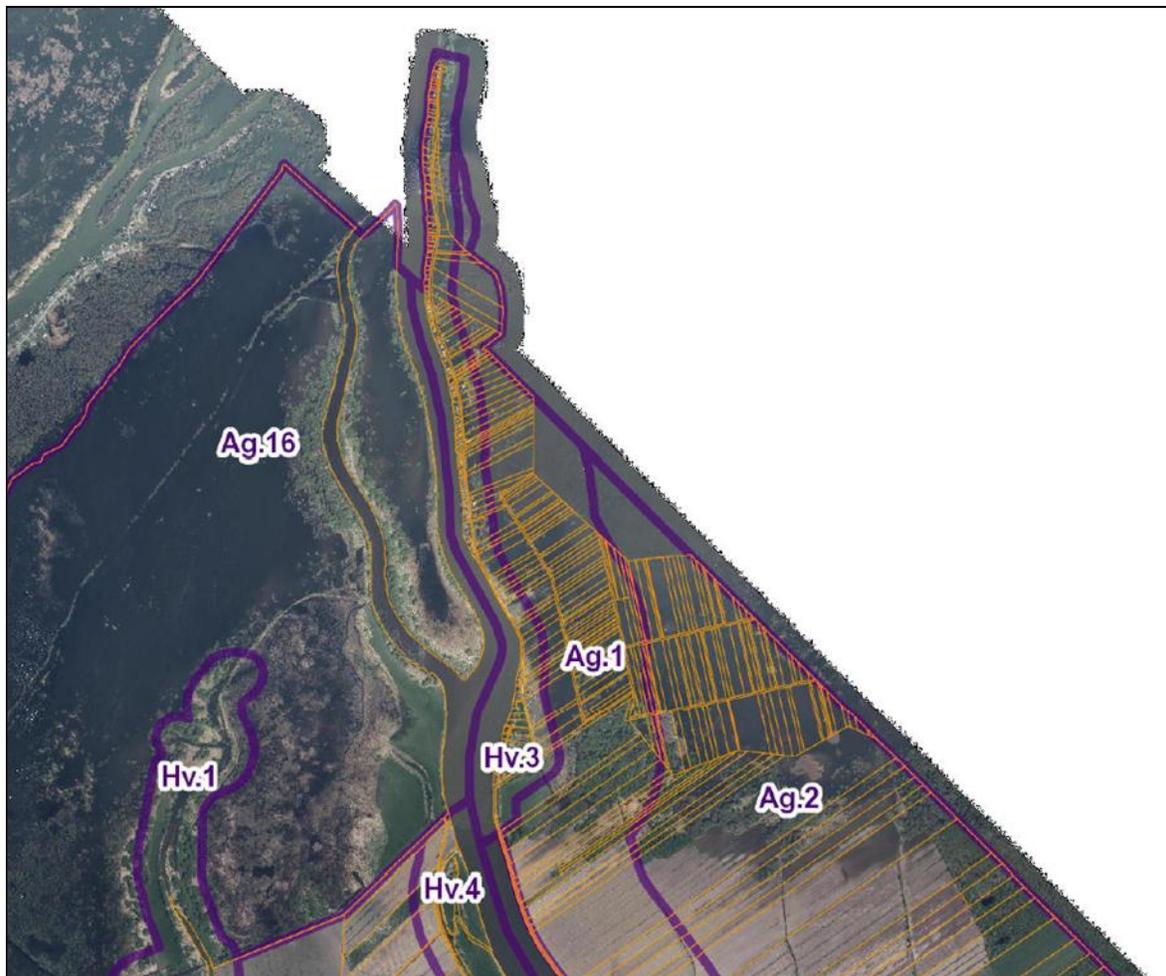
Zones faisant l'objet du règlement	Zones contiguës aux zones faisant l'objet du règlement
Hv.2 et Hv.3	Ag.1, Ha.12 et Ag.14

Localisation des zones faisant l'objet du règlement

Zone Hv.2



Zone Hv.3



Les zones visées par le règlement de modification sont décrites ci-après et apparaissent sur le plan de zonage ci-haut, disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

L'article 6.8.1 « Généralités » est modifié de la façon suivante :

L'usage roulotte à titre de résidence secondaire saisonnière (du 1er mai au 1er décembre) est autorisé uniquement dans les zones Hv.2 et Hv.3, conformément aux articles 6.8.2 à 6.8.6.

Dans le cas où le terrain est situé en zone agricole décrétée, l'usage roulotte à titre de résidence secondaire saisonnière doit se faire conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Le tableau de l'article 6.8.3 « Nombre maximal de roulottes par terrain » est modifié de la façon suivante :

	Superficie de terrain	Nombre maximal de roulottes par terrain en tout temps
Terrain avec ou sans aucun bâtiment principal	Inférieure à 464 m ² (4 994 pi ²)	1 roulotte
	Égale ou supérieure à 464 m ² (4 994 pi ²) mais inférieure à 696 m ² (7 492 pi ²)	2 roulottes
	Égale ou supérieure à 696 m ² (7 492 pi ²) mais inférieure à 929 m ² (10 000 pi ²)	3 roulottes
	Égale ou supérieure à 929 m ² (10 000 pi ²) mais inférieure à 1 393 m ² (14 994 pi ²)	4 roulottes
	Égale ou supérieure à 1 393 m ² (14 994 pi ²)	5 roulottes

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 6 novembre 2025 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault à Yamaska, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 heures.

Donné à Yamaska.

Ce 4^e jour du mois d'octobre 2025

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.  



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement no RY-2025-126 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.

Avis est, par la présente, donné par la soussignée

Que le conseil a adopté un avis de motion du règlement à la séance du 6 mai 2025.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 1^{er} projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 6 mai 2025.

Que l'avis public de l'assemblée de consultation a été donné le 20 mai 2025.

Que le conseil a tenu l'assemblée de consultation publique sur le règlement le 8 juillet 2025 à 19h.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le règlement ci-haut identifié à la séance du 8 juillet 2025.

Que la MRC de Pierre-de Saurel a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 29 août 2025 ;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Yamaska, ce 2 septembre 2025.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

Soyez attentifs à la **VACCINATION ANTIGRIPPALE** qui aura lieu le mercredi **26 novembre** à la salle Léo-Thérroux... Il y aura plus de détails dans l'Info d'Est en Ouest du mois de novembre.

Vaccination contre la
GRIPPE



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026 RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Yamaska, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2024-2025-2026, débutant le 1er janvier 2026, a été déposé à mon bureau le 8 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 100, rue Guilbault durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *loi*.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 375-24 de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

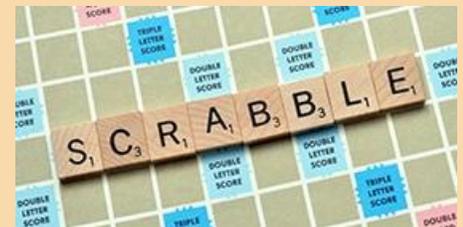
Donné à Yamaska, ce 8^{ème} jour du mois de septembre 2025.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

**** Club de Scrabble ****

Le club de Scrabble se réunira dès les 9-23 octobre
au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30



Pour vous inscrire ou pour information:

Francine Pélissier au 450 789-2916

ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com

**** RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU ****

Du 1^{er} septembre au 31 octobre est le temps pour tout propriétaire de nous transmettre la lecture du compteur d'eau qui se retrouvera sur le prochain compte de taxes.

- ⇒ Veuillez retourner la feuille réponse d'ici le 31 octobre au bureau municipal ;
- ⇒ Soit par la poste ou dans la boîte extérieure, au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0;
- ⇒ Via le formulaire en ligne sur le site yamaska.ca à l'onglet « compteur d'eau » en haut de la page;

** Que votre propriété soit dotée d'un compteur intelligent ou non, vous devez envoyer votre lecture de compteur d'eau. **

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, la consommation de l'année sera majorée de 30%



LECTURE DE LA CONSOMMATION

VOUS DEVEZ INSCRIRE TOUS LES CHIFFRES QUE VOUS VOYEZ SUR LE CADRAN INCLUANT LA VIRGULE

Nom du propriétaire : _____

Adresse de la propriété ou se trouve le compteur : _____

Numéro de téléphone: _____

Date de la lecture: _____

Problème à signaler: Buée Fuite Autre: _____

Maison inhabitée:

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: info@autobusbibeau.ca

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Bœuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ri@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



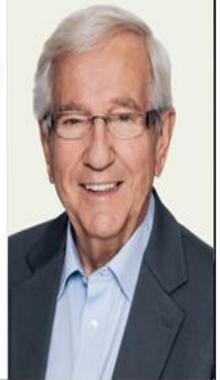
LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel | Alnôbak

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca



www.louisplamondon.com [LouisPlamondon.depute](https://www.facebook.com/LouisPlamondon.depute)

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD, c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère ou un conseiller, à distance ou en personne, à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton dans AccèsD.



Desjardins

Octobre 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1  	2 Biblio Conseil municipal (à 19h au Pavillon communautaire)	3	4
5	6 Zumba (18h30)	7 Biblio (voir p 11)	8   	9 Biblio Scrabble (voir p. 17)	10	11 Vente débarras
12 Vente débarras Danse Age d'Or	13 Zumba (19h) Bureau municipal fermé Action de Grâce	14 Biblio	15 Afeas (voir p. 10)   	16 Biblio	17	18
19 Atelier bricolage Halloween (voir p.7)	20 Zumba (19h)	21 Biblio	22  	23 Biblio Scrabble	24 Café muffin (voir p. 9)	25 Spectacle Halloween (Voir p.7)
26	27 Zumba (19h)	28 Biblio	29   	30 Biblio Scrabble	31 Limite pour lecture de compteur d'eau Après cette date une pénalité de 30% sera applicable	

ÉCOCENTRE



3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy
(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition: gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- Résidus domestiques dangereux de type résidentiel : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.